

COMMISSION DES DÉLÉGUÉS



Rappel de l'article 19.2 et suivants du règlement sportif général.

19.2 Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres, membre responsable licencié majeur appartenant au club dont le nom et le numéro de licence sont inscrits avant la rencontre sur la feuille de match dans les cases réservées à cet effet. A défaut, ils ne peuvent exercer la fonction de délégué de club. Ils sont chargés de veiller sur la sécurité des arbitres, de faire assurer la police autour du terrain et de témoigner en cas d'incidents. Les délégués doivent être facilement identifiables par un élément de leur habillement (brassard, maillot...). L'entraîneur inscrit sur la feuille de match est exclu de cette fonction.

19.3 – Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre à la direction administrative du District.

19.4 - Le club qui en a fait la demande règle l'indemnité de déplacement de ce délégué suivant le barème fixé dans l'annexe N° 2 du RSG du District.

19.6 - Le Comité de direction du district, ou son bureau ou une commission peut demander la présence d'un délégué officiel du district les frais seront à la charge d'un ou des deux clubs. Le délégué désigné aura reçu par le responsable des délégués l'information relative au règlement de l'indemnité due. Les commissions qui demandent la présence d'un délégué doivent préciser dans leurs procès-verbaux qui aura la charge de régler les frais de celui-ci contre remise de sa note de frais.

RÉUNION DU 04/01/2022

Président : M. MATILI

Présent(s) : MM. BAULAY - SUZAN

Article 18. - **Délégués Officiels.**

Conformément à l'article 19, alinéa 3, 4, 5 et 6 du R.S.G. du District des Hauts-de-Seine.

À partir des 1/4 de finale des délégués sont obligatoirement désignés et les frais sont à la charge du club visiteur

Journée du 08 & 09 JANVIER 2022

Date	Categorie	Division	N° match	Recevant	Visiteur	Charge
08/01/2022	SENIORS	D 2	23430480	SEVRES FC 92.1	CSM CLAMART FOOT 1	2 CLUBS
09/01/2022	SENIORS	D 1	23430309	VILLENEUVE LA GAREN 1	NEUILLY OLYMPIQUE 1	2 CLUBS
09/01/2022	SENIORS	D 1	23430310	PLESSIS ROBINSONFC 2	COURBEVOIE SPORTS 2	2 CLUBS
09/01/2022	SENIORS	D 1	23430307	MONTRouGE FC 92.2	RACING CFF 2	2 CLUBS
09/01/2022	SENIORS	D 3	23430618	ASNIERES FC 1	COLOMBIENNE FOOT 3	2 CLUBS
09/01/2022	U 18	D 1	23431170	ST CLOUD FC 1	SURESNES JS 1	2 CLUBS
09/01/2022	U 18	D 3	23432170	VANVES STADE 1	CSM CLAMART FOOT 1	2 CLUBS
09/01/2022	U 18	D 3	23432171	COURBEVOIE SPORTS 2	BAGNEUX COM 2	2 CLUBS
09/01/2022	U 18	D 3	23432174	VOLTAIRE CHATENAY 1	RUEILMALMAISON FC 2	2 CLUBS
09/01/2022	U16	D 2	23433647	MALAKOFF USM 1	NANTERRE ES 2	2 CLUBS
08/01/2022	U14	D 1	23428771	GENNEVILLIERS CSM 1	GARENNE COLOMBES AF 1	2 CLUBS
08/01/2022	U14	D 1	23428775	MEUDON AS 2	SURESNES JS 1	2 CLUBS
08/01/2022	U14	D 3	23428975	CHATILLONNAIS SCM 1	ASNIERES FC 1	2 CLUBS
08/01/2022	U14	D 3	23428977	VOLTAIRE CHATENAY 1	RACING CFF 3	2 CLUBS
08/01/2022	U14	D 3	23428979	VILLENEUVE LA GAREN 1	CLICHY S/SEINE US 2	2 CLUBS

Journée du 06 & 09 JANVIER 2022

Date	Categorie	Division	N° match	Recevant	Visiteur	Charge
06/01/2022	SENIORS	FUTSAL	24079635	CHATILLON FOOT SALLE 1	SCEAUX FC 1	2 CLUBS
07/01/2022	SENIORS	FUTSAL	24079629	TRAIT D'UNION FC 1	HOMENMEN France 1	2 CLUBS
08/01/2022	SENIORS	FUTSAL	24079657	SCEAUX FC 1	GENNEVILLIERS SOCCER 1	2 CLUBS
09/01/2022	SENIORS	FUTSAL	24079597	SEVRES FUTSAL 1	ISSY LES MX FC 2	2 CLUBS